



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO
SPP

Flash actualité

4 février 2013

Montant des primes 2012

A la mi-février, chaque agent de la Ville ou du Département (y compris ceux affecté à l'Etablissement Public des Musées) recevra, par le circuit traditionnel de la fiche de paye, un **courrier personnalisé** émanant de la Direction des Ressources Humaines **lui indiquant le montant global et détaillé des primes qui lui ont été versées en 2012.**

Pour plus d'informations, les personnels pourront se connecter sur *IntraParis* pour avoir accès à un glossaire (expliquant en particulier à quoi correspondent les rubriques de paye) et à une série de questions / réponses sur les informations contenues dans le courrier.

Pour avoir une comparaison avec les montants perçus en 2011, il faudra additionner l'ensemble des primes et indemnités perçues mensuellement au cours de l'année et ne pas se limiter au montant du mois de décembre.

Pour la **Cfdt** la diffusion de cette information personnalisée est le premier pas vers **un travail plus global d'évaluation et de rééquilibrage des régimes indemnitaires.**

Dans un souci d'équité, en particulier en direction des filières particulièrement féminisées, la collectivité parisienne se doit de faire évoluer sa politique indemnitaire.

La **Cfdt** revendique pour chacune et chacun, quel que soit son corps professionnel, un traitement équitable. Nous serons attentifs à ce que chaque étape du travail qui s'engage avec la DRH se traduise par des orientations plus justes et des rééquilibrages sensibles.



cfdtintercospp.fr